

18 septembre 2024

BOMA Québec

Pour mieux prévenir et gérer vos matières résiduelles

Jérôme Cliche

Conseiller en environnement
Chef d'équipe – Soutien aux organisations



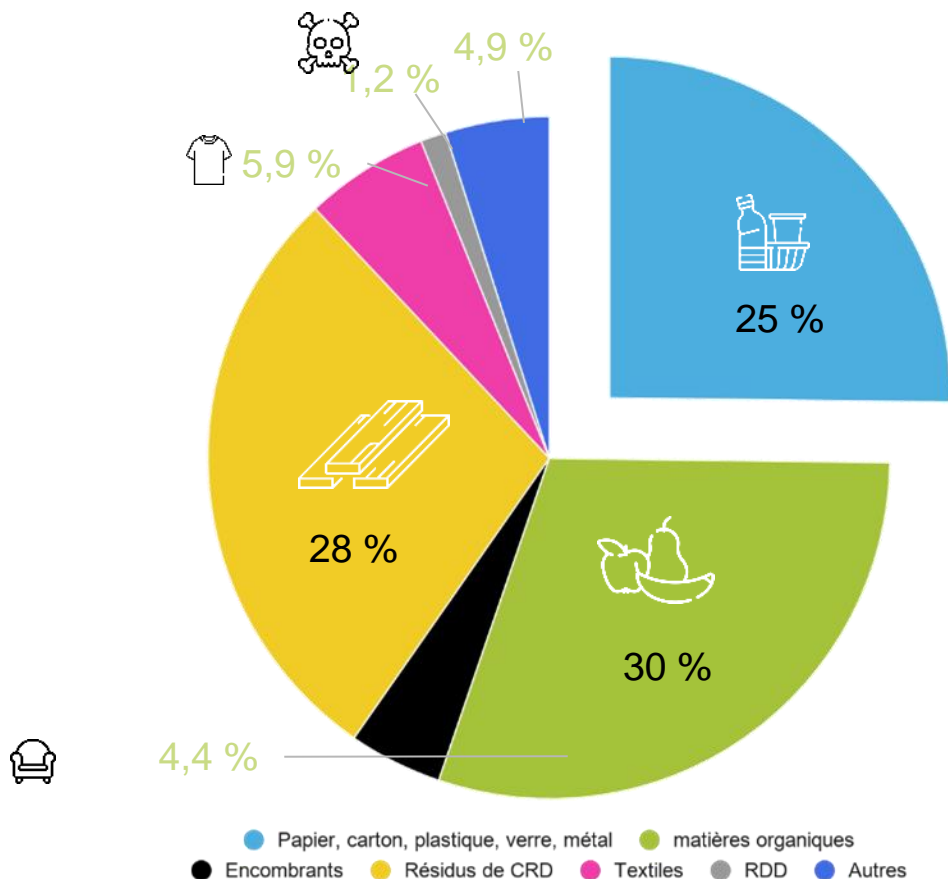
6,2

millions de tonnes en 2021



Les matières éliminées au Québec

provenant des secteurs municipal, ICI et CRD 2019-2020



Plus de 80 % des matières éliminées ont déjà une filière existante de mise en valeur

Réduction



Réemploi



Recyclage

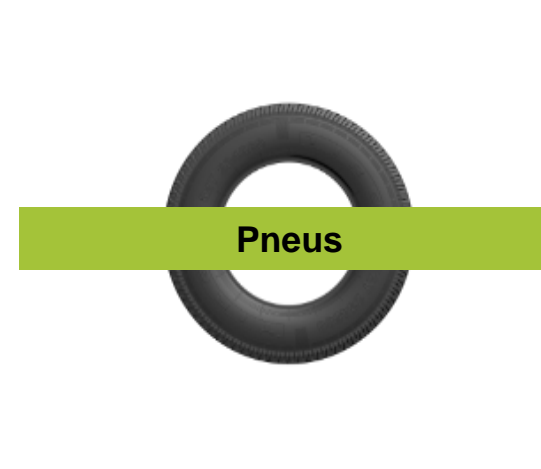


Valorisation



RECYC-QUÉBEC c'est...

Amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.



- Aide financière
- Accompagnement des municipalités, de ICI et du secteur CRD
- Études et bilans
- Campagne ISÉ
- Ici on recycle+
- Événements

Cadre de la GMR au Qc

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

Loi sur la qualité de l'environnement
(chapitre Q-2, a. 53.4).

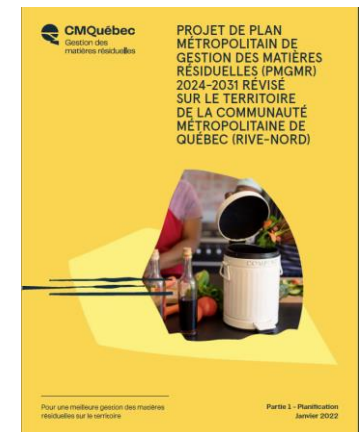
Politique québécoise de gestion des
matières résiduelles



[Plan d'action 2019-2024 de la
Politique québécoise de
gestion des matières résiduelles](#)

RECYC-QUÉBEC
Québec

Municipalités régionales
PGMR



Bien que les municipalités régionales aient la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles, **les industries, les commerces et les institutions (ICI)** [...] demeurent responsables des matières qu'ils génèrent sur le territoire couvert par les PGMR. Ils doivent ainsi payer les coûts de leur gestion et réaliser les activités du PGMR qui les concernent.

Objectifs nationaux

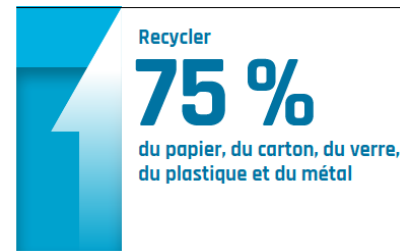


Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon

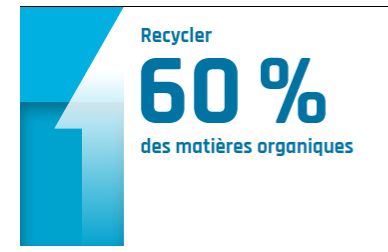
Objectif fondamental : Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime



2021 : 716 Kg / hab.



2021 : 47 %
(municipal)



2021 : 56 %



2021 : 47 %

Entre autres mesures :

- Modernisation des systèmes (collecte sélective et consigne)
- Réduction des plastiques et des produits à usage unique
- Valorisation des matières organiques
- Programmes d'aide financière
- Nouveaux systèmes REP



Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsable de leur gestion en fin de vie



- **>10K** points de dépôt au Québec
- **>3K** entreprises membres d'un programme reconnu par RQ
- **105K tonnes de matières récupérées en 2023**
- **>8M \$** en investissements en R&D




Produit	Catégorie de produits visés par le Règlement	Organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC	Programmes individuels
---------	--	---	------------------------




	<p>Huiles usagées, incluant leurs contenants et filtres</p> <p>Antigels et liquides de refroidissement, et leurs contenants et filtres</p> <p>Contenants aérosols des nettoyeurs à freins</p>		
--	--	---	---




	<p>Lampes au mercure</p> <p>incluant les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes</p>		
---	--	---	--



	<p>Peintures</p> <p>incluant les aérosols et les contenants</p>		
--	--	---	--



	<p>Piles et batteries</p> <p>incluant les piles rechargeables et non rechargeables et les produits détenant des piles comme composantes</p>		
---	--	---	--



	<p>Produits électroniques</p> <p>incluant les ordinateurs et périphériques, portables, écrans, cellulaires, téléviseurs, équipement audio et vidéo, etc.</p>		
--	---	---	---

	<p>Appareils ménagers et de climatisation</p> <p>incluant les climatiseurs, fours, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, sèche-linge, etc.</p>		
---	---	---	---

	<p>Appareils ménagers et de climatisation commerciaux ou institutionnels</p> <p>incluant les réfrigérateurs, les congélateurs, les cellules de refroidissement, les celliers réfrigérants, les machines à glaçons, les distributeurs d'aliments ou de boissons réfrigérants</p>		
--	--	---	---

	<p>Produits agricoles</p> <p>incluant les films, les filets et les ficelles, les tubes et leurs embouts, les sacs et les toiles de foin, les autres sacs et contenants de plastique conçus pour un usage agricole, les plastiques acéricoles, les pesticides de classes 1 à 3 et les semences enrobées de pesticides, etc.</p>		
---	---	---	--

	<p>Produits pharmaceutiques</p> <p>incluant les produits médicaux, les produits de santé naturels et les objets piquants, coupants ou tranchants (incluant les mêmes produits pour animaux de compagnie)</p>		
--	---	---	--

	<p>Contenants pressurisés de combustibles</p> <p>Incluant les contenants de gaz pressurisés à usage unique et les contenants à usage multiple (dans les territoires nordiques seulement) tels que le propane, le butane, l'isobutane ou le propylène</p>		
---	---	---	--

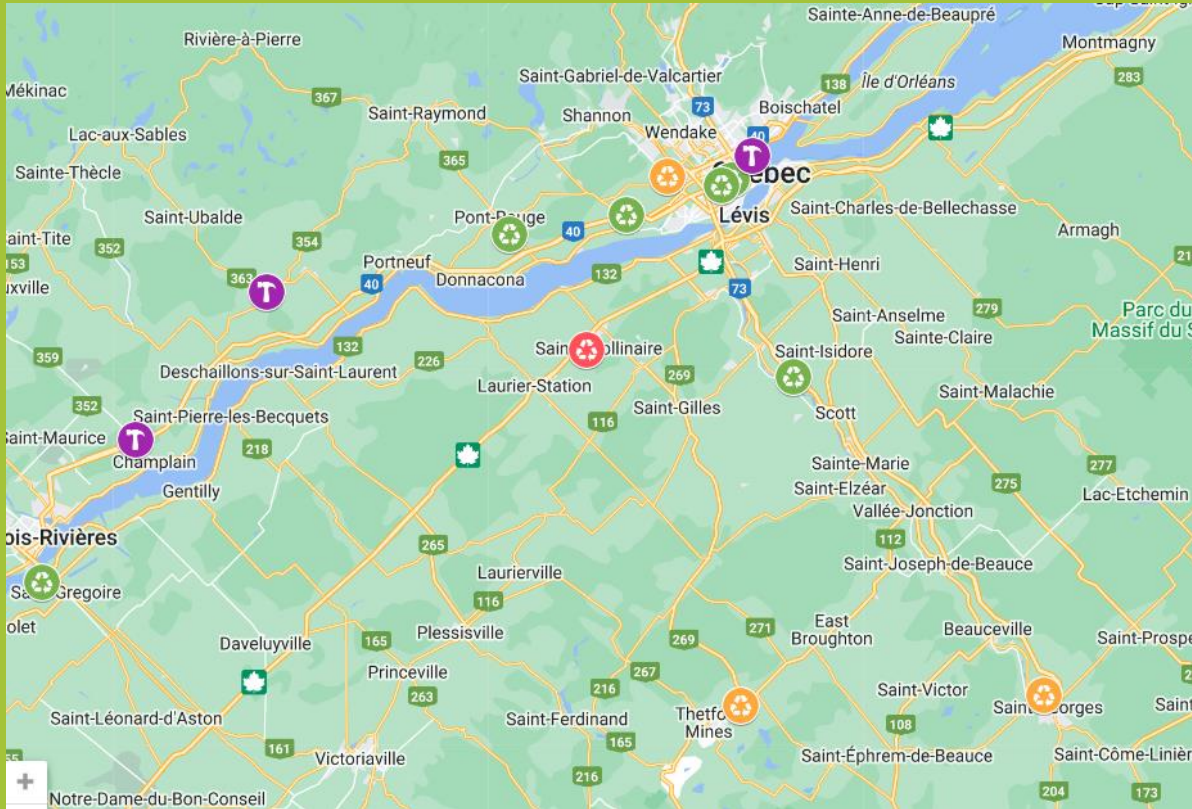
Obligation des membres

En vertu du Règlement, **nul ne peut confier** la récupération ou la valorisation de produits visés autrement que dans le cadre d'un programme reconnu par RECYC-QUÉBEC

- interdiction de "réseaux parallèles de collecte"
- Si un établissement offre un service de récupération des batteries par exemple, il doit s'assurer de faire affaire avec l'Organisme reconnu
- Voir le site internet de RECYC-QUÉBEC pour les coordonnées des différents programmes

[RECYC-QUÉBEC - La responsabilité élargie des producteurs \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Récupération des matériaux de construction, de rénovation et de déconstruction (CRD)



Liste des centres de tri



**CENTRE DE TRI
RECONNU
par RECYC-QUÉBEC**

- AIM Écocentre, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Eddy Fugère inc, Québec
- Matrec-GFL (Lavoisier), Québec
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, Neuville
- Location Dalji inc. , Saint-Isidore

Modernisation de la collecte sélective des matières recyclables

Pour le moment, vos services de collecte restent inchangés:

- desserte par l'organisme municipal, ou
- desserte par une entreprise privée

2027 : ÉEQ sera responsable de gérer les matières recyclables générées pour l'ensemble des institutions et commerces

La façon dont ÉEQ prendra en charge vos matières sera déterminée ultérieurement.

Vous ne devriez plus avoir à assumer le coût de ce service.



Modernisation de la collecte sélective / Jalons à venir

2025

Au plus tard le 1^{er} janvier 2025

- Le système devra desservir :
 - › Les résidences, y compris les multilogements;
 - › Les industries, commerces et institutions (ICI) dont les matières et les volumes sont assimilables à ceux du secteur résidentiel;
 - › Les établissements d'enseignement, sauf les universités;
 - › Les ICI et lieux publics extérieurs desservis par un OM en date du 7 juillet 2022;
 - › Au moins un village nordique.

2027

Au plus tard le 1^{er} janvier 2027

- Desserte de l'ensemble des villages nordiques;
- Les matières suivantes² devront être acceptées :
 - › Les plastiques rigides ou souples de polystyrène;
 - › Les produits servant à supporter ou à présenter un produit (crochets, cintres).
 - › Les contenants et emballages composés de bois, de liège, de céramique, de porcelaine ou de textile

Au plus tard le 7 juillet 2027³

- Desserte :
 - › De l'ensemble des institutions et commerces;
 - › Des établissements universitaires;

Modernisation de la consigne

Nouvel organisme de gestion désigné

Produits visés:

Tous les contenants de **boisson prête à boire** de **100 ml à 2 L**, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal ou multicouches

Montants:

- 0,10 \$ pour tous les contenants sauf 0,25 \$ pour les contenants de verre de 500 ml et +

Échéancier

- Depuis le **1^{er} novembre 2023** pour les contenants en aluminium.
- À partir du **1^{er} mars 2025** pour tous les autres contenants.



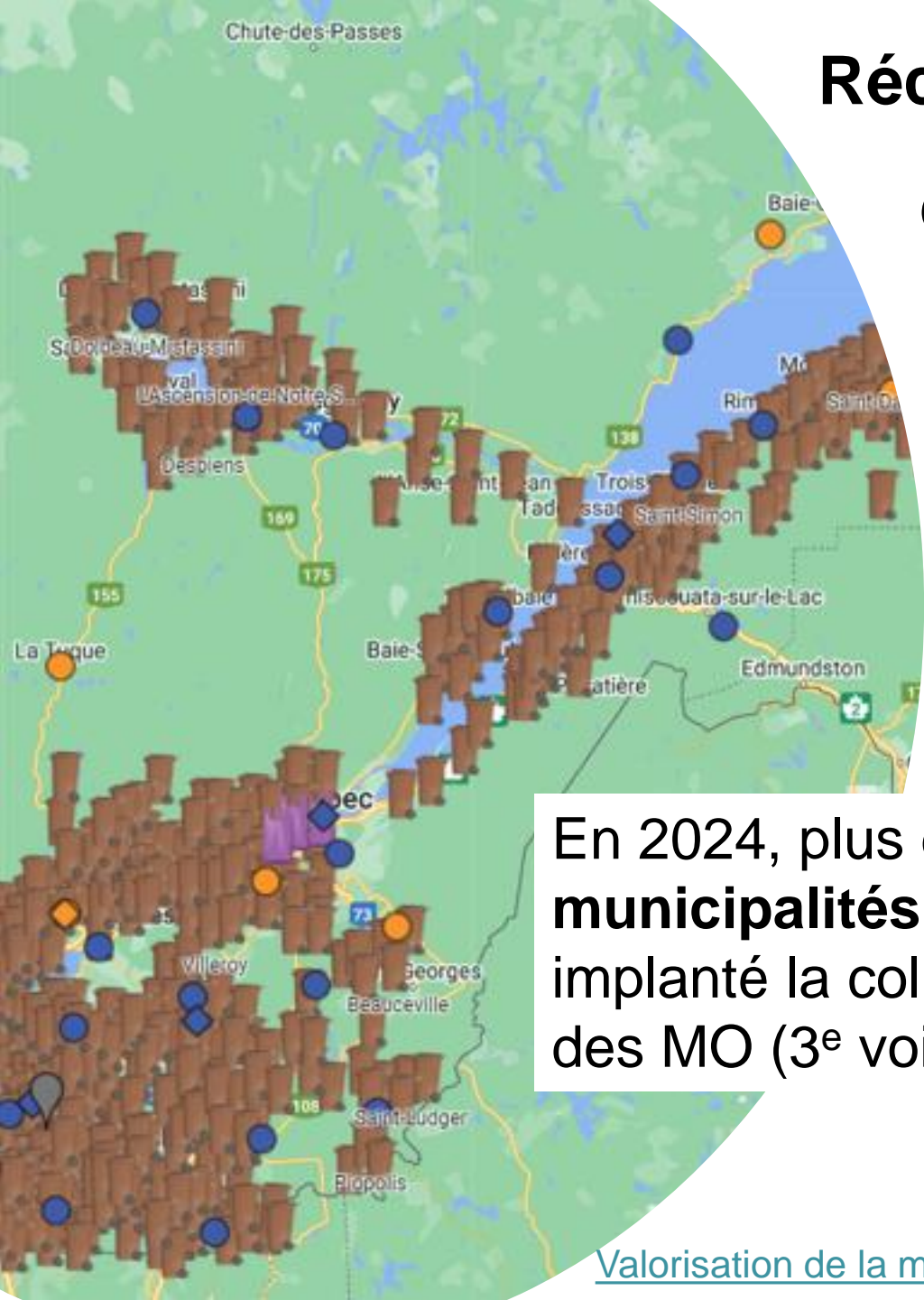
AQRCB




Récupération de la matière organique (MO)

Objectifs visés

1. Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal (2025)
2. Gérer la MO dans 100 % des ICI (2025)
3. Recycler ou valoriser 70 % de la MO visée* (2030)



En 2024, plus de **750 municipalités** ont implanté la collecte des MO (3^e voie).

2024 - 2025 – Selon délais de procédure, élaboration et adoption du nouveau règlement  en cours

2025 - **Obligation réglementaire pour les ICI** de détourner les matières organiques de l'élimination vers des avenues de recyclage

2024

2025

2026

Mise à jour : juillet 2024

Guide sur la GMO dans les ICI et répertoire



Implanter un programme
de récupération et de recyclage
des **matières organiques**
dans votre organisation
en 6 étapes

Guide destiné
aux industries,
commerces et
institutions (ICI)

RECYC-QUÉBEC
Québec 



[Répertoire des fournisseurs de collecte des matières organiques](#)

Produits à usage unique

Bien que la Cour fédérale ait invalidé un décret du gouvernement fédéral qui classait les articles en plastique comme étant toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, **le Règlement interdisant les plastiques à usage unique du gouvernement fédéral reste en vigueur.**

RECYC-QUÉBEC:
Réduire les produits à usage unique

Dates d'entrée en vigueur

Pour permettre à l'industrie de s'adapter aux changements, le Règlement sera mis en œuvre de manière graduelle.

Article	Entrée en vigueur des interdictions		
	Fabrication et importation pour la vente au Canada	Vente	Fabrication, importation et vente pour l'exportation
Sacs d'emplettes, ustensiles, récipients alimentaires, bâtonnets à mélanger, pailles*	20 décembre 2022	20 décembre 2023	20 décembre 2025
Anneaux pour emballage de boissons	20 juin 2023	20 juin 2024	20 décembre 2025
Pailles flexibles emballées avec des contenants de boissons	Non applicable	20 juin 2024	20 décembre 2025

Incluant l'offre gratuite

[Règlement interdisant les plastiques à usage unique : Aperçu - Canada.ca](#)

RECYC-QUÉBEC / services aux entreprises

Grâce à son expertise, RECYC-QUÉBEC aide les entreprises et organisations québécoises à trouver des solutions concrètes pour mieux gérer leurs rebuts, en proposant des sources d'optimisations et d'opportunités d'affaires.

Centré sur vos besoins et votre réalité, le service aux entreprises de RECYC-QUÉBEC vous oriente vers différentes solutions économiques et écoresponsables afin de mieux gérer « l'avant et l'après » de vos matières.

RECYC-QUÉBEC offre :

- **Expertise** : guides, outils et personnes ressources
- **Accompagnement** par le programme **ICI on recycle+**
- **Subventions** pour vos projets

Services spécialisés pour certaines clientèles :

- Partenariats de soutien auprès de groupes d'entreprises et d'organisations
- Expertise pour mettre en place vos stratégies d'économie circulaire





MERCI!